

Règlement voile légère

1

AUTORITE – Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de World Sailing en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFV
- Les règles de classe notamment en ce qui concerne la sécurité
- Les instructions de course IC type et leurs annexes
- Ce règlement

Respect de la Charte des Entraîneurs

2

INSCRIPTIONS, ADMISSIONS, IDENTIFICATION DES COUREURS

Tout coureur contrevenant aux dispositions de ce règlement ne pourra pas être inscrit à l'épreuve considérée.

• L'INSCRIPTION

Le CDV 22 a mis en place une inscription forfaitaire en ligne aux différents championnats organisés. Par ailleurs cette procédure permettra de viser les licences, les autorisations parentales, les certificats médicaux ou les questionnaires de santé en amont de la régates, restera juste à confirmer sur place son inscription et son N° de voile ou de dossard.

Conditions de remboursement :

En cas d'annulation d'une régates en amont de la date prévue par l'organisateur (ex: conditions météo défavorables), le CDV procédera à un remboursement des frais d'inscription de la régates concernée à l'issue de la saison.

En cas d'absence d'un coureur à l'une ou l'autre des régates du Championnat, aucun remboursement n'est prévu.

Frais de 5€ par régates

3 AVIS AUX CONCURRENTS

Se référer aux avis de course diffusés pour chaque régates du Championnat

4 PROGRAMME DES COURSES

Confirmation d'inscription : jusqu'à 11h

Mise à disposition sur l'eau à 12h

5 CLASSEMENTS

• CLASSEMENT D'UNE REGATE

CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement se fait dans les catégories citées à l'article 5

Attribution des points sur chaque manche selon le système à minima World Sailing:

- 1er : 1
- 2ème : 2
- 3ème : 3...etc.

Le nombre conseillé de manches à courir est de 4. Le classement sera effectué sur le nombre de manches validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 1 ou 2 manches validées seulement ont été courues auquel cas le classement est établi sur ces 1 ou 2 manches. 1 manche est nécessaire pour valider l'épreuve.

Lorsqu'il y a des ex-aequo, l'avantage sera donné en faveur du ou des voiliers ayant le plus grand nombre de premières places, et ainsi de suite, si nécessaire, pour toutes les manches validées. S'il y a encore des ex-aequo, ils seront départagés par la dernière manche courue et validée, où au moins l'un des deux est classé puis, si nécessaire, sur la ou les manches précédentes.

CLASSEMENT DES CLUBS A CHAQUE REGATE

Un classement des clubs doit être annoncé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement individuel selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur DNA = DNC ou DNS ou DNF à toutes les manches.

• CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Le système de classement à minima (1, 2, 3, Max x pts) doit être appliqué à chaque régates. Le nombre de point Max est fixé à l'issue des inscriptions en ligne (Calcul du pt max = effectifs totaux + 10, arrondi à la dizaine supérieure).

Les classements sont établis et réactualisés après chaque épreuve de façon provisoire par attribution des points suivants aux coureurs ou aux équipages :

- 1^{er} : 1
- 2^{ème} : 2
- 3^{ème} : 3...etc.

Tout coureur DNS ou DNF marque le nombre total de coureurs sur la régates + 1

Tout coureur DNC / absent marque point Max (fixe à l'issue des inscriptions en ligne)

Tout coureur nouveau marque point Max aux régates précédentes

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

A partir de 4 régates courues, on garde les $N/2 + 1$ meilleur résultat (arrondi à l'entier supérieur) de chaque coureur.

Ilca : A partir de 3 régates courues, on retire le plus mauvais résultat du coureur. Le classement est établi à partir d'une extraction du général sans recalcul des points lorsque l'épreuve est intégrée à une régates du Trophée d'Armor Voile Légère.

Les championnats sont validés à partir de 2 régates courues.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issu du championnat est déclaré vainqueur.

Les égalités entre coureur sont réglées par la RCV A8.

En cas d'extraction des résultats nécessaires, l'extraction sera réalisée avec recalcul des points.

CLASSEMENT DES CLUBS

Un classement des clubs est réalisé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement général individuel des Championnats selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club.

Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent (Classements clubs remise des prix : coureur abs = nombre total de coureur au championnat)

En cas d'égalité au classement club, le club qui compte le plus de coureurs dans le championnat est déclaré vainqueur.

Pour qu'un coureur soit éligible au classement club du championnat, il doit avoir réalisé la moitié des régates et avoir une licence FFV annuelle. (pas de prise en compte des licences journalières).

6

BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Application de la charte des entraîneurs.

7

SECURITE

- Gilet obligatoire
- Emargement départ/ arrivée obligatoire
- Combinaison
 - Obligatoire pour les supports glisse/slalom
 - Peut être imposée pour les autres supports par le comité de course
 -

8

ORGANISATION DES EPREUVES

• DESIGNATION DU CORPS ARBITRAL

Pour prétendre à l'organisation d'une régates des championnats, les clubs doivent proposer des arbitres. Après examen des propositions des clubs organisateurs, la désignation du corps arbitral devra être validée par la CDA.

• TRANSFERT DE LIEU OU ANNULATION D'UNE EPREUVE

En cas de conditions météorologiques difficiles, un changement de lieu de régates peut être proposé en début de semaine précédant la régates. Dans ce cas, le club organisateur sollicite lui même un club du département plus approprié en accord avec le CDV.

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée qu'au plus tard la veille de la compétition, et ce uniquement par le président du Comité de Course et/ou le club organisateur. Le club organisateur se doit de prévenir tous les clubs du département (liste des adresses mails disponible au CDV).

• TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Gestion des classements sur informatique en utilisant le logiciel FREGX en respectant les catégories (A télécharger sur le site de la FFV)
- Transmission des résultats par mail au CDV22 et à la FFV pour le mercredi dernier délai.
-

• PROCLAMATION DES RESULTATS

- Prévoir une récompense pour les trois premiers de chaque catégorie ainsi que pour la première féminine
- Prévoir une récompense pour le premier club de chaque catégorie.
- Offrir un pot ou un goûter aux coureurs après la régates.
- Recommandation : Prévoir des lots pour la régates
- Liens entre les régates (présentation lors de la remise des prix de la régates suivante)

Annexes du règlement 2025

OPTIMIST :

- **PRINTEMPS**
 - CHAMPIONNAT D2 D3 PRINTEMPS
- **AUTOMNE**
 - CHAMPIONNAT D2 D1 AUTOMNE
 - CHAMPIONNAT D3 AUTOMNE

ILCA / DÉRIVEURS DOUBLES :

- ILCA

PLANCHE A VOILE :

- SLALOM/WINGFOIL

Championnat D2 D3 Optimist - Printemps

1

ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

A noter que les coureurs licenciés FFV des autres départements peuvent être accueillis mais ne rentreront pas dans le classement du championnat.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent se conformer au point 2.1

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

Les coureurs D3 et D2 inscrits au championnat départemental prennent le départ séparément. (les comités de course devront prévoir dans leurs Instructions de Course deux pavillons de séries, 1 pour les D3 et 1 pour les D2 minimes et benjamins). Pour les D2, un classement scratch sera opéré en récompensant les 3 premiers benjamins et les 3 premiers minimes. Il sera établi un classement final départemental dans les trois catégories au printemps.

A noter que les coureurs inscrits sur le parcours D1 (liste performance) qui participent à une régates départementale seront inscrits comme « invités » et n'apparaîtront pas dans le classement départemental. Ils devront faire, en amont de la régates, une demande auprès du club organisateur et du cdv.

Une vigilance doit être apportée en amont de la proclamation des résultats. (Vérification des résultats par l'entraîneur référent, qui est l'entraîneur du club organisateur.)

Lors de la saisie internet des courses, les régates devront être classées en grade **5B** au printemps pour les benjamins et minimes.

• IDENTIFICATION DES COUREURS

Pour les D2 : Chaque bateau devra afficher de façon claire le numéro dans la voile :

N° de voile du bateau (cf : certificat de conformité).

N.B : n° de chaque côté, tribord en haut. Benjamin : bande noire à tribord en haut parallèle à la bôme.

Pour les D3 : utilisation de dossards mise à disposition par le club ou le CDV

Le non-respect de cette règle, pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course.

2

SERIES ET CATEGORIES

Catégorie D2 benjamins : coureurs nés en 2015 et après

Catégorie D2 minimes et cadets : coureurs nés en 2014 et avant

Catégorie D3 ouvert à tous.

3 JAUGE ET MATERIEL UTILISE

Sinon Aucune restriction sur les coques, gréements, safrans, dérives. Le matériel doit obligatoirement être conforme aux règles de classe sauf pour la voile. Bout de remorquage supérieur ou égal à 8 mètres, 2 écopés fixés au bateau, pagaie fixée au bateau, dérive fixée au bateau, sécurité de mât obligatoire.

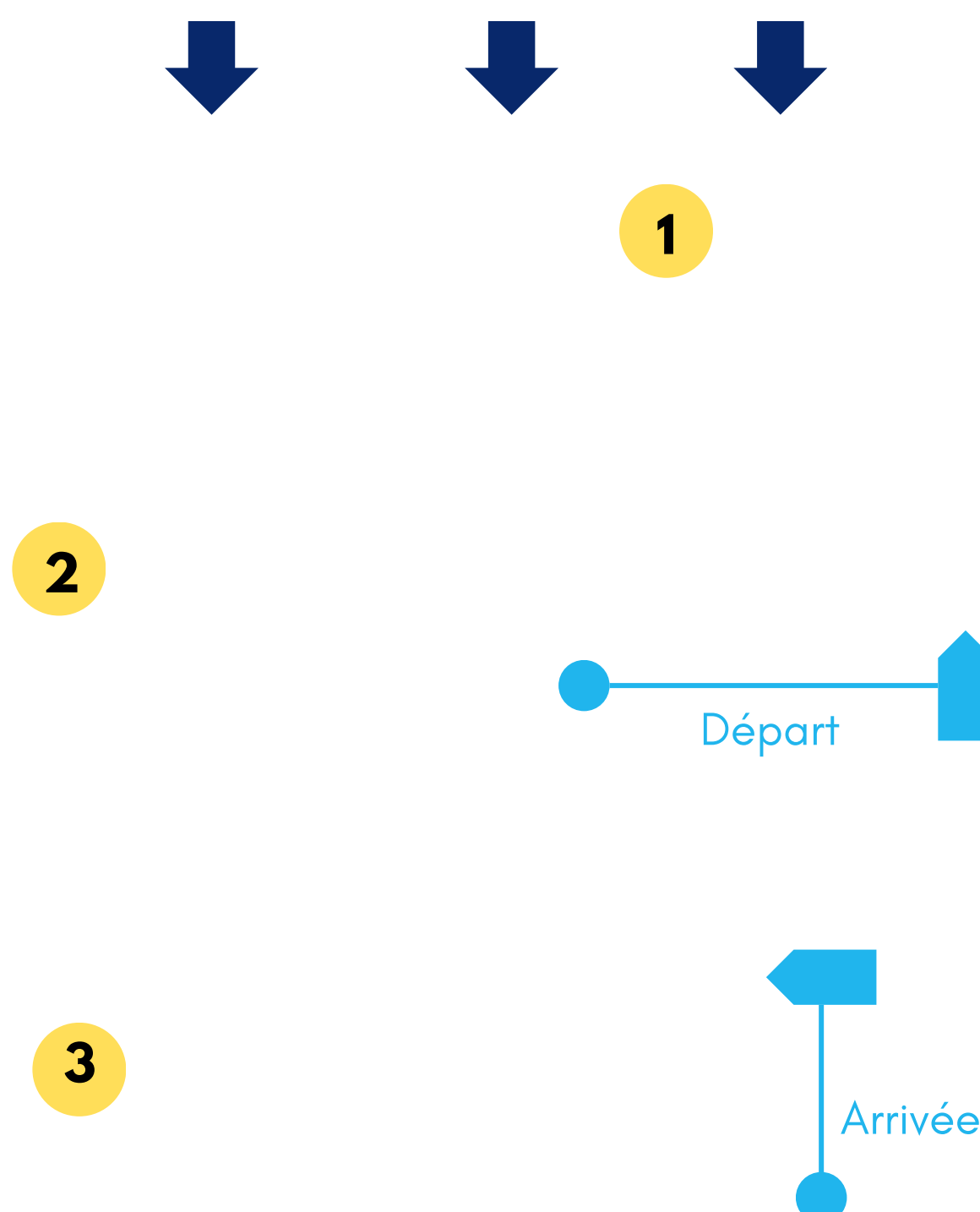
Le non-respect de cette règle pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course qui sera en droit de refuser la participation du coureur concerné après vérification de tous les bateaux.

Optimist D3 : Coques : tout bateau école polyéthylène. Le club organisateur sera en droit de refuser l'inscription du coureur concerné si cette obligation n'est pas respectée.

VOILE D3 : voile lattée avec fourreau de mât, bordure libre (+ possibilité de ris) ou voile école. Bout de remorquage de longueur suffisante.

4 PARCOURS

Championnat de printemps optimist D3/D2 : préconisation de parcours (obligation de séparer la ligne de départ et la ligne d'arrivée (Le comité organisateur se doit de prévenir le CDV22 3 jours avant la régata si cela n'est pas possible).



Parcours D3 : Départ - 1 - 2 - 3 - Arrivée

Parcours D2 : Départ - 1 - 2 - 3 - 2 - 3 - Arrivée

Départ des D3 en premier et durée du parcours max 20 minutes
(privilégier le nb de manches)

Championnat D2 D1 Optimist - Automne

1

ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent se conformer au point 2.1 :

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

Sur la période d'automne les minimes et les benjamins (D1-D2) participent aux mêmes régates. Ils prennent le départ ensemble. Ils doivent être classés séparément. Il sera établi un classement final minime et benjamin à l'automne, récompensant les 3 premiers benjamins et les 3 premiers minimes, qui permettra de sélectionner les coureurs minimes pour le championnat de Bretagne « Performance » (mars-mai 2026) qualificatif au championnat de France minimes.

Le nombre de minimes qualifiés sera fixé par la commission sportive 22 à l'issue des régates de l'automne.

Au printemps, les minimes non qualifiés participeront au championnat D2. Les 5 premiers benjamins du Championnat départemental d'automne pourront courir sur le championnat régional.

Il sera établi un classement final départemental dans les deux catégories à l'automne.

Lors de la saisie internet des courses, les régates devront être classées en grade **5B** à l'automne pour les benjamins et minimes.

• IDENTIFICATION DES COUREURS

Chaque bateau devra afficher de façon claire le numéro dans la voile : N° de voile du bateau (cf: certificat de conformité).

N.B : n° de chaque côté, tribord en haut.

Benjamin : bande noire à tribord en haut parallèle à la bôme.

Le non-respect de cette règle, pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course.

SERIES ET CATEGORIES

2

Catégorie départementale benjamin: coureurs nés en 2015 et après

Catégorie départementale minimes et cadets: coureurs nés en 2014 et avant

.

3

JAUGE ET MATERIEL UTILISE

Le matériel doit obligatoirement être conforme aux règles de classe.

Bout de remorquage supérieur ou égal à 8 mètres, 2 écopés fixés au bateau, pagaie fixée au bateau, dérive fixée au bateau, sécurité de mât obligatoire.

Le non-respect de cette règle pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course qui sera en droit de refuser la participation du coureur concerné après vérification de tous les bateaux.

4

PARCOURS

A la discrétion du Comité de course. (cf annexe aux I.C qui seront fournies lors de l'inscription)

Exemple : Carré, trapèze ou triangle.



Championnat D3 Optimist - Automne

1

ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

A noter que les coureurs licenciés FFV des autres départements peuvent être accueillis mais ne rentreront pas dans le classement du championnat.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

• IDENTIFICATION DES COUREURS

Utilisation des dossards mis à disposition par le club ou le CDV

2

SERIES ET CATEGORIES

- D3

3

JAUGE ET MATERIEL UTILISE

Coques : tout bateau école polyéthylène

VOILE D3 : voile lattée avec fourreau de mât, bordure libre (+ possibilité de ris) ou voile école

Bout de remorquage de longueur suffisante.

Le club organisateur sera en droit de refuser l'inscription du coureur concerné si ces obligations ne sont pas respectées.

4 PARCOURS

Organisation systématique d'un briefing avant la régates

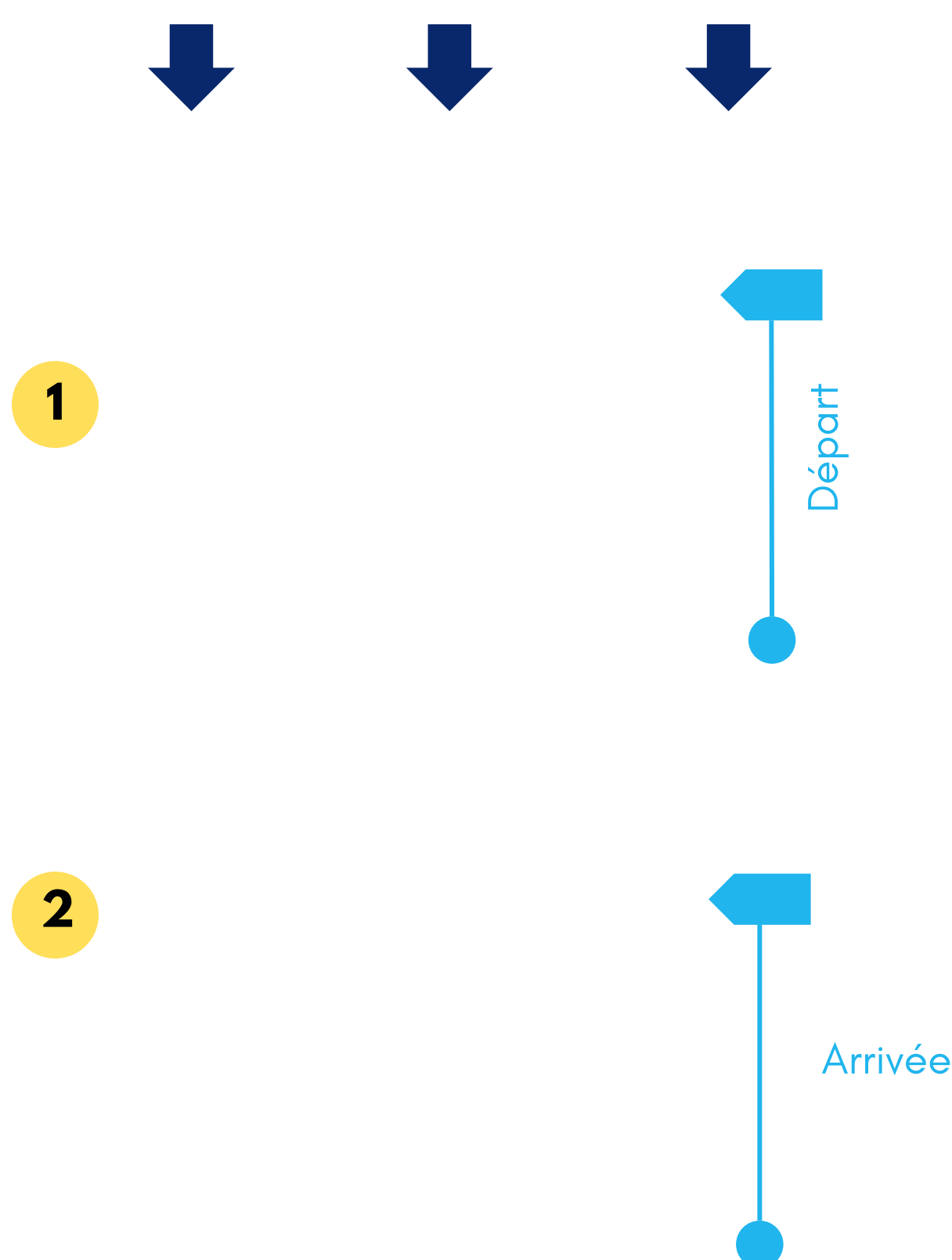
Règles d'introduction à la régates (RIR)

Mise en oeuvre des RIR

Départ systématiquement en 5 minutes.

Pour les deux premières régates : possibilité d'une pavillonnaire simplifiée.

Le première régates : **Parcours type 1ère régates :**



Le parcours de la 2ème régates départementale de l'automne sera un triangle aplati avec un louvoyage possible sur les dernières manches.

Le parcours de la 3ème régates et les suivantes intégreront un louvoyage.

5 CLASSEMENT

Un classement sera établi à chaque régates.

Le classement départemental se fera selon le point 5 du règlement ci-dessus.

Championnat ILCA - Automne

1

ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

A noter que les coureurs licenciés FFV des autres départements peuvent être accueillis mais ne rentreront pas dans le classement du championnat.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

Il sera établi un classement final à l'automne, il permettra de sélectionner les coureurs espoirs pour le championnat de Bretagne « Performance » (mars-mai 2026) qualificatif aux championnats de France espoirs.

Le nombre d'espoirs qualifiés sera fixé par la commission sportive 22 à l'issue du championnat d'automne.

Au printemps, les espoirs non qualifiés participeront au Trophée d'Armor voile légère 2026.

• IDENTIFICATION DES COUREURS

Numéro de voile

2

SERIES ET CATEGORIES

- ILCA 4
- ILCA 6
- ILCA 7

3

JAUGE ET MATERIEL UTILISE

Jauge ILCA/laser

4

PARCOURS

A la discrétion du Comité de course. (cf annexes aux I.C qui seront affichées à l'inscription)

Championnat Slalom

Championnat Wingfoil

1

ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

A noter que les coureurs licenciés FFV des autres départements peuvent être accueillis mais ne rentreront pas dans le classement du championnat.

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

Toutes les régates de clubs déclarées au calendrier FFVoile et organisées dans les différents bassins de navigation du département sont prises en compte avec le même coefficient. La saison sportive se déroule de septembre 2025 à fin juin 2026 pour le slalom et de septembre 2025 à fin décembre 2025 pour le wingfoil. Seuls les coureurs licenciés en Côtes d'Armor sont intégrés dans les classements du championnat Départemental par extraction avec recalcul des points.

L'inscription se fait sur place le jour de l'épreuve accompagnée des licences visées.

2

SERIES ET CATEGORIES

- Un classement scratch sera réalisé pour le championnat départemental.

3

PARCOURS

A la discrétion du Comité de course. (cf annexes aux I.C qui seront affichées à l'inscription). La FFVoile a réalisé des préconisations sur les parcours, disponible [ici](#).

4

CLASSEMENTS

A noter qu'un coureur absent pour le classement de championnat départemental se verra inscrire 50 points

Annexe support à foil



Règles techniques et de sécurité des supports à foils hors kiteboard

Dispositions obligatoires pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- Le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

Ces équipements pourront être enlevés brièvement entre les courses pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel ou pour un besoin impérieux. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.

La date d'effet des dispositions obligatoires est fixée au 1^{er} juillet 2022.

Dispositions recommandées pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est recommandé en toutes circonstances.
- Le port d'un casque est recommandé en toutes circonstances.
- La norme EN 1385 est recommandée pour le casque.
- Le port d'un vêtement ou équipement individuel de protection contre les chocs (combinaison isotherme renforcée, équipement individuel de flottabilité renforcé,...) est recommandé.
- - Sur les parcours de course à la voile, les zones de course des voiliers, engins ou planche à voile à foils sont autant que possible préservés des routes de collisions prévisibles avec d'autres voiliers, engins ou planches à voile, et bateaux, à l'exception des bateaux d'organisation, d'arbitrage, d'encadrement ou de surveillance et d'intervention, dont les pilotes sont informés de la conduite à tenir dans le cadre de leurs fonctions et équipés en conséquence.